Droits d'inscription pour les parcours internationaux et erasmus mundus 2026-2027

1/ Parcours internationaux en M1 et M2

Les parcours de masters figurant dans la liste ci-dessous sont des parcours internationaux pour lesquels les droits d'inscription différent des droits nationaux. Les droits applicables sont ceux mentionnés dans la colonne F.

La colonne E permet de spécifier les profils. Ainsi, le profil « UE » recouvre les étudiants, issus de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Norvège, Lichtenstein, Islande) ou de la Confédération suisse. Le profil «Non-UE » recouvre toutes les autres situations.

A	B	C	D	E	F
Établissement pour l'inscription	**Mentions**	**Élément de formation**	**Année**	**Profil étudiant**	**Droits d'inscription (Montant total en €)***
CentraleSupélec	Electronique, Energie Electrique, Automatique	Systèmes avancés de Radiocommunication (SAR)	M2	tout public	6 000
	Génie Civil	Geomécanique et ouvrages (GEO)	M1	tout public	6 000
		Géomécanique et Sous-Sol (GEO2)	M2	tout public	6 000
	Ingénierie des Systèmes Complexes	Industrial and Systems Engineering	M2	tout public	6 000
		Ingénierie des systèmes complexes - Voie recherche	M1	tout public	6 000
	Mécanique	Mechanics - International track	M1	tout public	6 000
Faculté des Sciences	Ingénierie nucléaire	Nuclear Engineering	M1	UE	254*
			M1	Non-UE	6 254
			M2	UE	254*
			M2	Non-UE	6 254
Faculté de Pharmacie	Sciences du médicament et des produits de santé	Development of Drugs and Health Products	M1	Non-UE	6 254
			M1	UE	4 254
			M2	Non-UE	6 254
			M2	UE	4 254

*Nota : les droits d'inscription Master fixés annuellement par arrêté ministériel ; à titre indicatif, ils sont de 254€ pour l'année 2025-2026.

université PARIS-SACLAY

Critères d'exonération :

Le cas échéant, selon sa scolarité (tableau 1 ci-dessous) ou sa situation sociale (tableau 2 ci-dessous), l'étudiant peut être exonéré, totalement ou partiellement, du montant des droits d'inscription.

Les exonérations dépendent de l'établissement de référence pour l'inscription de l'étudiant (se référer à la colonne A).

- Lorsque l'établissement de référence est CentraleSupelec tous les critères d'exonération de 1 à 9 sont applicables.
- Lorsque l'établissement de référence est la Faculté des Sciences d'Orsay les critères d'exonération n°1, n°2 et n°8 sont applicables.
- Lorsque l'établissement de référence est la Faculté de Pharmacie les critères d'exonération n°1, n°2 ainsi que ceux de 6 à 9 sont applicables

N°	Critère lié à la scolarité	Montant des « droits spécifiques » restant dus	
		M1	M2
1	**Etudiant ayant validé une L3 de l'Université Paris-Saclay**	0 €	0 €
2	**Etudiant ayant validé un M1 de l'Université Paris-Saclay, hors parcours international**	0€	0 €
3	**Etudiant diplômé d'un diplôme national de premier cycle hors Université Paris-Saclay ou d'un diplôme européen de premier cycle (Système LMD / type Bachelor)**	4 000 €	Sans objet
4	**Etudiant ayant validé un M1 issu d'un établissement français ou européen**	Sans objet	4 000 €
5	**Elève inscrit dans l'une des écoles de l'Université Paris-Saclay, effectuant un double cursus**	Montant équivalent au taux réduit, deuxième cursus (droit de base annuel réglementé)	Montant équivalent au taux réduit, deuxième cursus (droit de base annuel réglementé)

Tableau 1 : Critères liés à la scolarité de l'étudiant

N°	Critères liés à la situation sociale	Montant des « droits spécifiques » restant dus	
		M1	M2
6	**Etudiant bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux (boursier BGF / CROUS)**	0 €	0 €
7	**Etudiant bénéficiaire d'une bourse Campus France (boursier BGF / MEAE)**	4 000 €	4 000 €
8	**Etudiant bénéficiaire d'une bourse de Mobilité entrante l'Université Paris-Saclay (boursier Idex)**	4 000 €	4 000 €
9	**Etudiant bénéficiaire d'une bourse de gouvernement étranger (boursier BGE)**	4 000 €	4 000 €

Tableau 2 : Critères liés à la situation sociale de l'étudiant

Par ailleurs, pour les parcours de Masters internationaux en partenariat (exemple : Ingénierie Nucléaire), des dispositions applicables en vue d'une exonération totale ou partielle des droits d'inscription sont celles prévues par la convention de partenariat. Il convient de se renseigner directement auprès du responsable de formation.

2/ Parcours Erasmus Mundus

Pour les parcours Erasmus Mundus figurant dans le tableau ci-dessous, le profil « **UE »** recouvre les étudiants en mobilité internationale, issus de l'un des États membres de l'Union européenne, étendu au pays tiers participant au programme « Erasmus+ » : Islande, Liechtenstein, Norvège, Macédoine du Nord (North Macedonia), Serbie, Turquie

Établissements	Mentions	Élément de formation	Année	Profil étudiant	Droits d'inscription (Montant total)*
AgroParisTech	Biologie-AgroSciences	Biomass Engineering for Bioeconomy - ERASMUS Mundus BIOCEB	M1	UE	4 500
			M1	Non-UE	9 000
			M2	UE	4 500
			M2	Non-UE	9 000
		Biomass Engineering for Bioeconomy	M2	tout public - Accès direct M2	254*
	Nutrition et Sciences des aliments	FIPDes (Food Innovation and Product Design)	M1	UE	4 500
			M1	Non-UE	9 000
			M2	UE	4 500
			M2	Non-UE	9 000

Établissements	Mentions	Élément de formation	Année	Profil étudiant	Droits d'inscription (Montant total)*
Faculté des Sciences	Chimie	Chemistry International Track - Erasmus Mundus	M1	UE	4 500
			M1	Non-UE	8 000
			M2	UE	4 500
			M2	Non-UE	8 000
	Physique fondamentale et applications	Large Scale Accelerators and Lasers - Erasmus Mundus Lascala	M1	UE	4 500
			M1	Non-UE	8 000
			M2	UE	4 500
			M2	Non-UE	8 000
		QUAntum Research Master Education Network – ERASMUS MUNDUS QUARMEN	M1	tout public	6 000
			M2	tout public	6 000
			M2	tout public - Accès direct M2	254*

*Nota : les droits d'inscription Master fixés annuellement par arrêté ministériel ; à titre indicatif, ils sont de 254€ pour l'année 2025-2026.

Les dispositions applicables en vue d'une exonération totale ou partielle des droits d'inscription sont celles prévues dans le cadre des conventions, programmes, accords de consortium. Il convient de se renseigner directement auprès du responsable de formation.